

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 juillet 2020 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Beauregard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel no. 2020-049 daté du 4 juillet 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, que cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

105-07-2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

106-07-2020

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Glissement de terrain – Mandats aux professionnels;
6. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 248-2009;
7. Dépôt du projet de règlement– Règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 248-2009;
8. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008;
9. Dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008;
10. AVIS DE MOTION - Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification;
11. Dépôt du projet de règlement - Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification;
12. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
13. Village de Roxton Falls – Négociations concernant l'entente de création de la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
  - 15.1. Rapport d'infraction – Travaux dans la berge de la rivière Castagne propriété matricule 8045-83-2647;
  - 15.2. Abattage des arbres en face du 241, rang Ste-Geneviève;
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. **Questions de l'assemblée**

Les citoyens ont été invités par l'entremise de Facebook et au moyen d'un document affiché dans la porte de l'hôtel de ville à transmettre leurs questions par courriel ou via les messages privés sur Facebook.

107-07-2020

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

108-07-2020

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter le rapport tel que rédigé;
- d'autoriser la dépense pour le marquage de rues au coût de 5 116,97\$ (0,215\$/mètre linéaire);

Adoptée

109-07-2020

5. **Glissement de terrain – Mandat à un laboratoire**

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain est survenu sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE des experts du ministère des Transports ont produit un avis technique faisant état de situation et de leurs exigences pour remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT QUE cet avis technique exige entre autres, la production d'une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE Laboratoire de la Montérégie a déposé une offre de services au coût de 17 500\$ plus taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Laboratoire de la Montérégie pour la production d'une étude géotechnique. Que leur offre

de services datée du 30 juin 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

110-07-2020

5. **Glissement de terrain – Mandat à Avizo**

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain est survenu sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE des experts du ministère des Transports ont produit un avis technique faisant état de situation et de leurs exigences pour remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services à Avizo experts-conseil pour la réalisation des activités préparatoires pour les travaux de réfection du talus dû au glissement de terrain sur le Petit 11<sup>ème</sup> rang;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été faite sur une base horaire et que le budget d'honoraires est évalué à 4 276\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Avizo experts-conseils pour la réalisation des activités préparatoires pour les travaux de réfection du talus dû au glissement de terrain sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang. Que leur offre de services datée du 25 juin 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

111-07-2020

5. **Glissement de terrain – Mandat à Axio**

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain est survenu sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE des experts du ministère des Transports ont produit un avis technique faisant état de situation et de leurs exigences pour remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Axio a fourni une offre de services à la municipalité pour la réalisation de relevés topographiques, la bathymétrie, la caractérisation du milieu naturel et l'étude de solutions en ingénierie prévoyant un budget d'honoraires de 9 725\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard  
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Axio. Que leur offre de services datée du 22 juin 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

112-07-2020

5. **Glissement de terrain – Mandat à JFSA**

CONSIDÉRANT QU'un glissement de terrain est survenu sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE des experts du ministère des Transports ont produit un avis technique faisant état de situation et de leurs exigences pour remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT QUE JFSA a fourni une offre de services à la municipalité pour la réalisation d'une analyse hydraulique et géomorphologique en lien avec la stabilisation des berges d'un segment de la rivière Noire au coût de 14 500\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater JFSA pour la réalisation d'une analyse hydraulique et géomorphologique. Que leur offre de services datée du 2 juillet 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

6. **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 248-2009**

Avis de motion est par les présentes donné par M. François Légaré qu'à une prochaine séance le règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant les règlement 248-2009 sera présenté pour adoption.

7. **Dépôt du projet de règlement– Règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant le règlement 248-2009**

Mme Diane Ferland procède au dépôt du projet de règlement numéro 336-2020 légiférant les travaux dans l'emprise des chemins sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton abrogeant les règlement 248-2009

8. **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux**

**suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard qu'à une prochaine séance le règlement 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008 sera présenté pour adoption.

9. **Dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008**

M. Stéphane Beaugard procède au dépôt du projet de règlement numéro 337-2020 concernant le paiement des travaux de déplacement ou installation des ponceaux suite aux travaux de nettoyage de fossés et abrogeant le règlement 236-2008.

10. **AVIS DE MOTION - Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard qu'à une prochaine séance le règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification sera présenté pour adoption.

11. **Dépôt du projet de règlement - Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification**

M. Stéphane Beaugard procède au dépôt du projet de règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton et l'imposition d'une tarification.

113-07-2020

12. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

114-07-2020

13. **Village de Roxton Falls – Négociations concernant l’entente de création de la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution no. 127-07-2020 adoptée par la Municipalité du Village de Roxton Falls le 1<sup>er</sup> juillet 2020 laquelle fait état des résolutions et diverses informations qui ont été échangées entre les deux municipalités depuis le mois d’octobre 2020 en lien avec la négociation concernant le renouvellement de l’entente de création de la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton (RIPI de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions concernées sont les suivantes :

CONSIDÉRANT la rencontre du 20 février 2020 où la Municipalité du Village de Roxton Falls a présenté, aux élus du Canton de Roxton, les détails de leurs analyses et demandes quant à la demande de révision de l’entente de création de la RIPI de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les élus du Canton de Roxton se sont réunis pour étudier les informations reçues lors de la rencontre et ont colligé leurs informations à présenter aux élus du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT le décret ministériel numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d’urgence a été renouvelé à maintes reprises empêchant ainsi une rencontre des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a été avisée par courriel le 8 avril 2020 que les rencontres de négociation relatives au renouvellement de l’entente incendie de la RIPI seront reprises dès que l’état d’urgence sanitaire sera terminé et que des rencontres pourront être autorisées;

CONSIDÉRANT QUE la période de vacances est arrivée et qu’il est difficile de planifier une rencontre;

CONSIDÉRANT QUE les élus du Canton de Roxton ne désirent aucunement mettre fin à la RIPI de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QU’une répartition équitable des dépenses pour nos citoyens est primordial;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné dans la résolution no. 16-01-2020, le Canton de Roxton n’est pas en faveur d’une répartition de dépenses selon la richesse foncières uniformisée;

CONSIDÉRANT QU’un service des incendies a des exigences de base tels que la formation des pompiers, l’équipement, l’entretien des équipements, les immatriculations, les assurances, la caserne incendie, un service administratif, etc;

CONSIDÉRANT QUE les règles et exigences lors d’un incendie sont les mêmes lorsqu’un incendie survient sur le territoire du Canton de Roxton ou sur le territoire du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de risque est presque similaire pour les

deux municipalités (Village 47%-Canton 53%);

CONSIDÉRANT QUE la population totale est presque similaire pour les deux municipalités (Village 55%-Canton 45%), cependant, selon nous, ce nombre varie selon le moment de la journée;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'expérience de sorties des 15 dernières années de la Régie incendie n'ait pas été répertoriée en entier, nous avons constaté que le nombre de sorties des années 2015, 2016 et 2017 sont similaires. Pour les années 2018 et 2019 le nombre de sorties au Canton de Roxton ont augmenté ;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Roxton Falls propose une nouvelle façon de payer les dépenses de la Régie incendie afin que celles-ci soient équitables, soit en établissant les taux en se basant sur la richesse foncière uniformisée (RFU) de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la façon proposée de partager les dépenses équivaut à un partage des dépenses de 35% pour le Village de Roxton Falls et de 65 % pour le Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE du côté du Canton de Roxton, la RFU comprend une grande partie d'évaluation de terres agricoles et forestières et que cette partie d'évaluation ne représente pas un grand risque incendies.

CONSIDÉRANT QUE lorsque les modalités administratives de la création de la Régie ont été négociées en 2004, la répartition des dépenses sur une base de 50% Village - 50% Canton, pour l'ensemble des dépenses de la RIPI, a été acceptée sur la base de la considération des évaluations des bâtiments seulement;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la création de la RIPI de Roxton Falls on référerait au fait que les incendies affectaient les bâtiments et non les terrains;

CONSIDÉRANT QUE tel que vous l'affirmez dans votre premier document présenté : *Suivant cette considération, comme les évaluations de bâtiments étaient similaires au Village et au Canton, il a été accepté, de part et d'autre, d'aller sur une répartition égale de l'ensemble des dépenses de la Régie;*

CONSIDÉRANT QU'à cette époque, l'extrait du sommaire du rôle d'évaluation de 2004 démontrait que le Village avait une valeur totale en bâtiments de 45 069 400 \$ et que le Canton avait une valeur totale en bâtiments de 37 254 500 \$, donc le Village avait une évaluation totale de bâtiments supérieure de 7 841 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE 15 ans plus tard, l'extrait du sommaire du rôle d'évaluation de 2020 démontre que le Village a une valeur totale de bâtiments de 92 488 000 \$ et le Canton a une valeur totale de bâtiments de 93 900 300 \$, donc le Canton de Roxton a une évaluation totale de bâtiments supérieure de 1 412 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres de 2020 nous démontrent que la différence d'évaluation des bâtiments entre 2004 et 2020 se trouve à être moins grande, donc en conservant le même principe de répartition des dépenses qui avait été accepté de part et d'autre lors de la création de la Régie, il n'y a pas lieu de modifier le mode de répartition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a mentionné que le mode de répartition des dépenses actuel de la Régie ne



vous convient plus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la proposition suivante à la Municipalité du Village de Roxton Falls, qui est, selon nous une répartition équitable pour les deux municipalités :

- Conserver la répartition de toutes les dépenses de la Régie 50%-50%;
- Chaque municipalité serait responsable de payer le salaire des pompiers et l'entraide pour chaque sortie sur son territoire.

Adoptée

115-07-2020

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 177 886.25 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

116-07-2020

15.1 **Rapport d'infraction – Travaux dans la berge de la rivière Castagne propriété matricule 8045-83-2647**

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été faite suite à une information transmise par le ministère de l'environnement à l'effet qu'un propriétaire agricole fait des interventions dans la rive qui provoque de l'érosion et des déversements de sol dans la rivière Castagne;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention a été faite sur les lots 4 197 469 et 3 842 603;

CONSIDÉRANT QUE les constatations faites sur le terrain permettent de confirmer que l'intervention dans la rive de la rivière Castagne a été faite en contravention à l'article 6.2 du règlement sur les permis et certificats et à l'article 14.2.1 du règlement de zonage;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- De demander aux propriétaires et/ou aux responsables des travaux de cesser d'intervenir dans la rive et ensemercer de la végétation propice aux rives du cours d'eau;
- D'exiger aux propriétaires et/ou aux responsables des travaux un plan de restauration de la rive préparé par un professionnel en la matière et exiger la mise en œuvre de ce plan;
- D'exiger aux propriétaires et/ou aux responsables des travaux une attestation de conformité de la restauration de la rive par un professionnel en la matière.

Adoptée

117-07-2020

15.2 **Abattage des arbres en face du 241, rang Ste-Geneviève**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'abattage des trois arbres situés en face du 241, rang Ste-Geneviève. Que selon l'estimé fourni par Maurice Vallières de l'entreprise MC trailers experts, les coûts reliés à ces travaux sont au montant de 1200\$. Que leur mandat comprend l'abattage des arbres, la récupération du bois et des branches.

Adoptée

118-07-2020

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 54.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Stéphane Beauchemin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_